

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 52

N° 1562

## ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2015

---

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 1562

présenté par

Mme Gaillard, rapporteure au nom de la commission du développement durable et de  
l'aménagement du territoire

-----

#### ARTICLE 52

À l'alinéa 5, substituer à la référence :

« L. 635-5 »

la référence :

« L. 635-3 ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de rectifier une erreur de référence.